

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze décembre à 20h30, le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Christine CORCORAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : cinq décembre 2019

Secrétaire de la séance : Francis LACOMBE.

Présents : Christine CORCORAL, Cédric BOURDU, Jacqueline MAITRE, Pascal LIVET, Franck BONNELYE, Laurence DELARUE-CONSTANTIN, Alain FREJUS, Claude LACHEZE, Francis LACOMBE, Marie-Danielle MACHUT, Jean-Charles VIAL.

Absents : / /

Procuration : / /

### N°2019-33 : TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE LA SERRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de réaliser des travaux sur la voirie « Route de la Serre ».

Un devis a été demandé à l'entreprise FREYSSINET (ZI de Bridal – 19130 OBJAT). Il s'élève à 15270.50€ HT soit 18324.60€ TTC et comprend le curage de fossés, le dérasement d'accotements, l'empierrement de fossé pour calage d'accotements, la réalisation de purges y compris le remblaiement en concassés 0/150, le reprofilage ponctuel de la chaussée et le revêtement en bicouche à l'EB à 69%

**Le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la réalisation des travaux sur la voie communale « Route de la Serre »,
- ACCEPTE le devis de l'entreprise FREYSSINET s'élevant à 15270.50 € HT (soit 18324.60 € TTC),

- ARRÊTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :	18324.60 TTC
* aide financière sollicitée auprès du CD19	6000.00 €
* fonds propres de la commune :	12324.60 €

- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour la réalisation de ces travaux,
- DIT que ces travaux sont inscrits au BP2019, article 2315.

POUR : 11

CONTRE : /

ABSTENTION : /

### N°2019-34 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARISATION DE L'ÉCOLE DE ST CYR LA ROCHE POUR L'ANNÉE 2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la convention sur le RPI passée avec ST CYR LA ROCHE, la commune de ST CYR LA ROCHE nous demande une participation aux frais de scolarisation pour l'année 2018 de 1097.75 € pour les enfants de VARS SUR ROSEIX scolarisés dans son école.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

\* ACCEPTE de régler la somme 1097.75 € à la commune de ST CYR LA ROCHE pour participation aux frais de scolarisation des enfants de VARS-SUR-ROSEIX à l'école de ST CYR LA ROCHE pour l'année 2018,

\* DIT que ces frais sont inscrits au BP2019, article 6558.

POUR : 11

CONTRE : /

ABSTENTION : /

### N°2019-35 : CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET D'ÉLECTRICITÉ PAR M. CHAMBRAS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Jean-Pierre CHAMBRAS (La Freunie – 19510 BENAYES), distillateur ambulancier, s'installe chaque année sur la place du cimetière et utilise l'eau sur un compteur appartenant à la commune ainsi que de l'électricité.

Cette année, sa consommation d'eau s'est élevée à 106 m<sup>3</sup>.

Madame le Maire propose de lui émettre un titre correspondant à sa consommation d'eau potable et un forfait de 20.00€ pour l'électricité :

	Quantité m <sup>3</sup>	Prix / U € HT	Consommation € HT	Consommation € TTC
Consommation part AGGLO	106	0.2019	21.40	25.68
Consommation part SAUR	106	0.6148	65.17	78.20
Préservation des ressources en eau	106	0.0540	5.83	7.00
<b>TOTAL</b>			<b>92.40</b>	<b>110.88</b>

*Non assujetti à la TVA*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**- DÉCIDE d'émettre un titre auprès de Jean-Pierre CHAMBRAS de 130.88€.**

**POUR : 11**

**CONTRE : /**

**ABSTENTION : /**

### **N°2019-36 : MÉDECINE PRÉVENTIVE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive en vertu de l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

L'article 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que les « centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande ».

Dans l'attente de pouvoir offrir un service de médecine préventive durable, le Centre de Gestion de la Corrèze a pris l'attache de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19) pour étudier la possibilité d'un partenariat.

L'AIST 19 interviendra uniquement pour des visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou des visites nécessitant l'avis d'un médecin de prévention. Elle n'interviendra pas pour des visites périodiques ou d'embauches.

Pour 2019, le tarif par agent inscrit au suivi médico professionnel annuel est fixé à 73.00€.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités lorsqu'une demande de visite médicale devra être déclenchée pour l'un des agents.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**\* d'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention avec le centre de Gestion de la Corrèze conclue le 1<sup>er</sup> février 2019 pour une durée d'un an, reconductible deux fois par expresse reconduction, dans la limite d'une durée maximale de 3 ans,**

**\* d'INSCRIRE chaque année au budget les crédits correspondants.**

**POUR : 11**

**CONTRE : /**

**ABSTENTION : /**

**Permanences des élus le samedi matin :**

04/01/20 : Francis LACOMBE

11/01/20 : Franck BONNELYE

18/01/20 : Jacqueline MAITRE

18/01/20 : Cérémonie des vœux

Fermé le 28 décembre 2019

25/01/20 : Cédric BOURDU

01/02/20 : Pascal LIVET

08/02/20 : Laurence DELARUE CONSTANTIN

15/02/20 : Repas des anciens

**Affiché à la porte de la Mairie le 12 décembre 2019**

**Le Maire, Christine CÔRCORAL**

